



COMMUNE DE **BELFAUX**



# PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE CONSTITUTIVE  
DU CONSEIL GENERAL  
DU 1 DECEMBRE 2015**



**BEL** **INFO**  
WWW.BELFAUX.CH



# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL DU 1 DECEMBRE 2015



p.a Administration communale  
Rte de Lossy 7  
1782 Belfaux

Tél. no 026/476 60 20  
Fax. no 026/476 60 21  
e-mail: [commune@belfaux.ch](mailto:commune@belfaux.ch)  
Site internet : [www.belfaux.ch](http://www.belfaux.ch)

## CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du  
Conseil général  
de Belfaux

n/réf. JBS/vch

1782 Belfaux , le 10 novembre 2015

### SEANCE D'ASSERMENTATION ET SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980 et à l'article 11 du règlement du Conseil général, le Conseil communal vous convoque à la séance du Conseil général qui se déroulera le

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre, à 19h00  
à la salle communale, à Belfaux.**

Assermentation des membres du Conseil général par M. le Préfet Carl-Alex Ridoré

#### Séance constitutive, ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge
2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015
3. Election du président pour l'année 2016
4. Election du vice-président pour l'année 2016
5. Scrutateurs et suppléants
  - Fixation du nombre pour la période législature 2016/2021
  - Elections

6. Commission financière
  - Fixation du nombre de membres pour la législature 2016/2021 (selon convention de fusion, 7 membres au minimum dont 1 d'Autafond)
  - Election
7. Commission d'aménagement
  - Election de la majorité des membres pour la législature 2016/2021 (selon convention de fusion, 7 membres au minimum dont 1 d'Autafond)
8. Agglomération fribourgeoise
  - Election des quatre représentants de la commune pour la législature 2016/2021
9. Proposition au Conseil d'agglomération d'un candidat pour l'élection des membres du Comité d'Agglomération
9. Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières de peu d'importance
10. Divers

Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

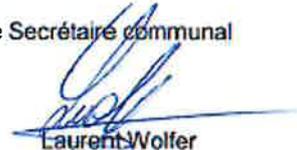
Le Syndic

Jean-Bernard Schenvey



Le Secrétaire communal

Laurent Wolfer



**Assermentation des membres du Conseil général par M. le Préfet Carl-Alex Ridoré**

M. Le Préfet Carl-Alex Ridoré a assermenté les 33 membres du Conseil général. Il a procédé à l'appel nominal de chacun d'eux.

Le discours de M. le Préfet est annexé au présent procès-verbal.

C'est à Monsieur Roland Schmutz, doyen d'âge, qu'échoit l'honneur de présider la première séance du Conseil général issue de l'élection du 8 novembre 2015.

M. Roland Schmutz, président de la séance constitutive de l'autorité législative, souhaite une très cordiale bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal élus pour la législature 2016/2021 et spécialement à celles et ceux qui siègent pour la première fois ainsi qu'aux représentants d'Autafond.

Il souhaite la bienvenue aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse, Madame Nicole Rüttiman.

Il informe que M. René Krattinger du groupe PDC-Futuro a renoncé à son élection et qu'il est remplacé par M. Frédéric Brülhart, conformément à la décision du Conseil communal du 17 novembre 2015.

Membres présents : 33 membres, conformément à l'appel nominal effectué par M. Le Préfet.

Le quorum est atteint (art. 32), le Conseil général peut valablement siéger.

Les Conseillers généraux sont priés de compléter la liste que Mme Christan, secrétaire, fait circuler en précisant le mode de convocations aux futures séances (sur papier ou par courrier électronique), ceci à titre indicatif. Une décision sera proposée par le futur bureau du Conseil général.

M. Schmutz rappelle aux membres du Conseil général que, conformément à l'article 30 de la loi sur les communes, la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée par courrier postal dans le délai de vingt jours précédant la date du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour rappel, les élections ont eu lieu le 8 novembre 2015 et l'envoi devait s'effectuer le 10 pour respecter le délai prescrit. Étant donné que le Conseil communal n'était ni assermenté, ni constitué c'est l'ordre du jour de la séance constitutive de la législature en cours qui a servi de base à la convocation.

Sur demande du Préfet, le règlement du Conseil général devra être révisé afin de le rendre conforme suite à la fusion.

Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil général et à l'art 30 al. 2 de la loi sur les communes un bureau provisoire a été constitué pour dénombrer les votes qui interviendront pour la nomination du président, du vice-président, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants. Il est composé comme suit :

Le doyen d'âge et 4 scrutateurs, soit :

Mme Anne de Steiger, Entente Villageoise (Autafond)

M. Alain Carrupt, ancien président du Conseil général, PS-PCS Ouverture

M. Jean-Paul Meyer, vice-président actuel du Conseil général, Mouvement Arc-en-ciel

M. Christophe Zbinden, ancien président du Conseil général, PDC-Futuro

Le bureau provisoire siègera jusqu'au point 5 de l'ordre du jour et en application de l'art. 13 du règlement, le bureau nouvellement élu entrera ensuite immédiatement en fonction.

Selon l'art. 3 du règlement, le Conseil général sera constitué pour cette législature de 4 groupes :

- |                                  |         |                                   |
|----------------------------------|---------|-----------------------------------|
| ➤ PDC-Futuro                     | 14 élus | présidé par M. Frédéric Brülhart  |
| ➤ PS-PCS-Ouverture               | 12 élus | présidé par Mme Véronique Rebetez |
| ➤ Arc-en-ciel                    | 4 élus  | présidé par M. Jean-Paul Meyer    |
| ➤ Entente villageoise (Autafond) | 3 élus  | présidé par M. Gilbert Bapst      |

## **Modification de l'ordre du jour :**

Sur décision de M. le Préfet les membres de l'agglomération devront être élus lors de la première séance du Conseil général de 2016. Les points 8 et 9 sont dès lors retirés.

Le bureau provisoire propose de retirer le point 10 de l'ordre du jour. Il concerne la délégation de compétence du Conseil communal pour les opérations immobilières de peu d'importance. Etant donné que le nouveau Conseil communal n'est pas entré en fonction, il n'y a, de ce fait, pas de proposition concrète.

Le Président de la séance constitutive ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance et de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le Président de la séance constitutive clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

### **1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge**

*« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,*

*Cette séance constitutive du Conseil général a une importance particulière puisqu'elle restera dans les annales comme la première pour les élus de la nouvelle commune fusionnée de Belfaux et Autafond.*

*Bienvenue à vous toutes et tous. Merci pour votre engagement, pour votre disponibilité et pour le savoir que vous allez mettre à disposition de votre nouvelle commune.*

*Merci aussi à toutes les candidates et tous les candidats qui se sont engagés et qui restent en qualité de viennent-ensuite à disposition de leurs formations respectives.*

*Notre mission sera non seulement de prendre des décisions, elles seront certainement importantes durant cette législature, mais il sera parfois nécessaire de trouver des compromis ou d'accepter les idées des autres.*

*Le 7 novembre dernier, une jeune citoyenne de Belfaux « Lauriane Sallin », a été élue Miss Suisse. Je tiens au nom du Conseil général à la féliciter très sincèrement pour ce brillant succès. Tous nos vœux l'accompagnent.*

*Durant toute l'année 2016, elle va rayonner par sa beauté et son intelligence à travers toute la Suisse et bien au-delà de nos frontières, elle va aussi véhiculer l'image de sa commune « Belfaux ». Par notre comportement, notre attitude, notre exemple et notre état d'esprit nous pouvons influencer l'image qu'elle va transmettre.*

*Durant cette législature une autre personnalité sera concernée par l'image de Belfaux, je veux parler de notre, très certainement, futur président de la Confédération « Alain Berset ».*

***Nous avons des responsabilités, alors soyons à la hauteur.***

*Les opinions différentes sont légitimes dans toute démocratie, celles qui sont positives et constructives contribuent à faire avancer les idées et les projets. Lors de nos interventions ayons pour objectif de favoriser un climat constructif, un climat de courtoisie et de fair-play.*

*C'est dans ce sens que je souhaite des débats harmonieux et une bonne législature 2016 – 2021.*

*Nous sommes proches de la fin de l'année et je vous souhaite d'ores et déjà à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes et tous mes meilleurs vœux pour 2016. »*

## 2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 septembre 2015 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Election du président pour l'année 2016

Avant de procéder aux élections, M. le Président donne lecture de l'art. 15 du règlement du Conseil général qui a été modifié lors de la séance du 22 septembre 2015.

Mode  
d'élection  
(art. 46  
art. 19 RELco)

<sup>1</sup> Sous réserve de l'alinéa 1<sup>bis</sup>, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

<sup>1bis</sup> Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Le Président de la séance constitutive invite les responsables des groupes à proposer des candidats pour l'élection du président de l'année 2016.

Au nom du groupe Arc-en-ciel, M. Dominique Stohr présente la candidature de M. Jean-Paul Meyer, retraité, membre du Conseil général depuis 2001. Il a déjà été président du Conseil général en 2004-2005.

Aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection du Président du Conseil général. M. Roland Schmutz, président, clôt la discussion.

Etant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat et en application de l'art. 15 <sup>1bis</sup> du règlement du Conseil général et pour autant que le scrutin de liste ne soit pas demandé par 1/5 des membres présents, cette élection sera tacite.

M. le Président ouvre la discussion. Etant donné que la parole n'est pas demandée, M. Jean-Paul Meyer est élu à la Présidence du Conseil général pour l'année 2016.

## 4. Election du vice-président pour l'année 2016

M. Roland Schmutz, président, invite les responsables de groupes à présenter des candidats pour l'élection du vice-président pour l'année 2016.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Michel Sallin présente la candidature de M. Frédéric Ober-son, enquêteur auprès de la Police judiciaire fédérale.

M. Roland Schmutz, président, clôt la discussion étant donné qu'aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection du vice-président du Conseil général.

Le vote au bulletin secret n'étant pas demandé, M. Frédéric Oberson est élu.

## **5. Election des scrutateurs et suppléants pour l'année 2016**

### **Scrutateurs**

Le Président rappelle que l'article 13 du Règlement prévoit que le bureau soit représenté par un représentant de chaque groupe.

Le Président invite les représentants des groupes constitués à présenter des candidats pour l'élection des scrutateurs.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Roger Descloux présente la candidature de M. Christophe Thode, enseignant, conseiller général depuis 2012.

Au nom du groupe PS-PCS-Ouverture, Mme Véronique Rebetez présente la candidature de M. Alain Carrupt, président de Syndicom, président de Conseil général en 2013.

Au nom du groupe Arc-en-ciel, M. Jean-Paul Meyer présente la candidature de M. Dominique Stohr, ingénieur, conseiller général depuis 2011.

Au nom de l'Entente villageoise, M. Gilbert Bapst présente la candidature de M. Eric Mauron, maître agriculteur.

Aucune autre candidature n'est présentée. Le vote au bulletin secret n'étant pas demandé et en application de l'art. 15<sup>1bis</sup>, la discussion est close.

M. Christophe Thode, M. Alain Carrupt, M. Dominique Stohr et M. Eric Mauron sont élus en tant que scrutateurs.

M. le président félicite les candidats pour leur élection.

### **Scrutateurs suppléants**

Le Président rappelle que l'article 13 du Règlement prévoit que le bureau soit représenté par un représentant de chaque groupe.

Le Président invite les représentants des groupes constitués à présenter des candidats pour l'élection des scrutateurs suppléants.

Au nom du groupe Arc-en-ciel, M. Jean-Paul Meyer présente la candidature de M. Didier Pauchard qui a siégé au Conseil général lors de la législature précédente.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Christophe Zbinden propose la candidature de M. Alain Bise, ingénieur en génie-civil qui entame sa quatrième législature au sein du conseil général.

Au nom du groupe PS-PCS-Ouverture, Mme Véronique Rebetez présente la candidature de Mme Muriel Besson Gumy, de formation généraliste en droit, économie, histoire et science politique internationale.

Au nom de l'Entente villageoise, M. Gilbert Bapst présente la candidature de Mme Anne de Steiger.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le vote au bulletin secret n'étant pas demandé, en application de l'art. 15<sup>1bis</sup>, la discussion est close.

M. Didier Pauchard, M. Alain Bise, Mme Muriel Besson Gumy, Mme Anne de Steiger sont élus en tant que scrutateurs suppléants.

M. le Président félicite les candidats pour leur élection.

M. Roland Schmutz arrive au terme de la fonction qui lui était impartie. Il remercie le bureau provisoire et la secrétaire pour leur collaboration.

A partir de cet instant, M. Christophe Thode, M. Alain Carrupt, M. Dominique Stohr, M. Eric Mauron fonctionnent en qualité de scrutateurs.

M. Jean-Paul Meyer, Président, remercie les membres du Conseil général pour la confiance qui lui a été témoignée et d'avoir accepté de continuer le tournoi de la présidence.

Il remercie également M. Roland Schmutz qui a assumé la présidence du bureau provisoire en tant que doyen d'âge comme le prévoit la LCO.

*« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,*

*Après le discours inaugural de notre doyen Roland Schmutz, je ne veux pas vous infliger un 2ème discours, surtout que mon prédécesseur a très bien dit l'essentiel.*

*Je me contenterai de relever 2 points de son discours :*

*Le premier point consiste à souhaiter la plus cordiale bienvenue aux élus de la commune d'Autafond. Même si durant la présente législature les représentants du CG ont été élus selon les cercles électoraux des anciennes communes, nous faisons tous partie intégrante de la nouvelle commune, avec les mêmes droits et obligations. Madame et Messieurs les élus d'Autafond, vous êtes ici chez vous, engagez-vous en conséquence et n'hésitez pas à assumer votre part dans la marche des affaires communales.*

*Quant au 2ème point du discours de Roland Schmutz, cela concerne le climat au sein de notre Conseil, que notre doyen espérait qu'il soit constructif et empreint de courtoisie et de fair-play. Dans nos tracts électoraux nous avons tous promis de travailler pour le bien de la commune, alors passons aux actes actuellement. Mettons toute notre énergie et nos capacités à faire avancer les dossiers et non pas à faire des croche-pieds à ceux qui auraient l'outrecuidance de ne pas être sur la même longueur d'onde que nous. Chacun a le droit de s'exprimer, et même de se tromper, sans s'attirer des remarques désobligeantes ou des sarcasmes de ses collègues. Des divergences sur le fond ne doivent pas entraîner des dérapages sur la forme. Merci d'y veiller et j'en terminerai sur cette recommandation. »*

M. Jean-Paul Meyer donne la parole à Mme Rose-Marie Probst, Syndique.

*« Chers membres du Conseil général, Chers membres du Bureau du Conseil général, Chers auditeurs*

*C'est avec un réel plaisir et un immense honneur qu'au nom du Conseil communal, je souhaite la plus cordiale bienvenue à la nouvelle équipe des conseillères et conseillers généraux qui vient d'être assermentée ce soir et qui est appelée à siéger lors de la nouvelle législature. La nouvelle année avance à grands pas hop. Et comme vous le savez, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, hop-là, c'est parti, la nouvelle commune fusionnée entrera en fonction.*

*Et à ce titre-là, il me semble de bon augure de souhaiter une bienvenue toute particulière aux représentants de la commune d'Autafond qui, pour la 1<sup>ère</sup> fois de l'histoire, vont siéger à nos côtés. Nous souhaitons vivement que les Autafonnais ici présents, tant conseillers communaux que conseiller généraux, vont se sentir bien chez nous, puisque finalement c'est aussi chez eux. Du reste, j'ai à cœur de rappeler la volonté exprimée à plusieurs reprises lors des discussions de fusion : celle de ne pas vouloir englober Autafond, voir l'engloutir, comme une action qui allait de soi, un fait accompli, mais bien celle de vouloir travailler avec, qu'il y ait participation donc intégration. Cette législature 2016/2021 restera dans nos mémoires comme celle de la fusion Belfaux-*

*Autafond. Elle restera un élément marquant dans l'histoire et dans la vie de nos 2 communes. Je rappelle à ce sujet que les armoiries de Belfaux se sont enrichies aujourd'hui d'une Rose d'Estavayer, détachée de celles d'Autafond, pour trouver refuge près de la biche, élément important de notre drapeau belfagien.*

*J'ai le grand plaisir également de vous présenter ce soir, la nouvelle composition du Conseil communal, dans son intégralité. Celui-ci a été assermenté dans les locaux de l'administration communale le 19 novembre dernier en présence de Monsieur le Préfet de la Sarine et de son juriste. Cette cérémonie d'assermentation a été suivie d'une séance de travail où le nouveau Conseil communal s'est constitué. En nouveauté, et par le biais de la fusion, les dicastères sont à partir de maintenant, répartis en 9 postes et non plus en 7 comme par le passé. De ce fait, les tâches liées aux dicastères ont été légèrement remaniées. Mais je peux vous assurer que c'est à la satisfaction de chacun et que aujourd'hui chaque poste a trouvé preneur et chaque conseillère ou conseiller s'est vu attribué un dicastère.*

*Je vais leur laisser le soin de présenter eux-mêmes les tâches qu'ils devront assumer pendant cette législature.*

*Cette nouvelle législature va démarrer sur les chapeaux de roue, puisque la 1<sup>ère</sup> séance est déjà fixée au 5 janvier, à peine rangés les cotillons du nouvel an. D'ores et déjà on voit poindre celle-ci qui apparaît comme riche en concrétisations. Je la ressens déjà comme 5 années de travail, de réalisations, d'innovation. Ce nouveau Conseil communal aura à cœur de poursuivre les nombreux projets étudiés et mis en route par les groupes de travail, les commissions, et autres Conseils des législatures passées. Nous relèverons les défis, ensemble, avec vous tous et, il ne faut pas l'oublier, avec l'aide et la précieuse collaboration de tout le personnel communal qui assure une grande partie du travail.*

*Je peux citer :*

- *La réalisation de Valtraloc*
- *L'achèvement de la modification du PAL*
- *La construction du bâtiment de la petite enfance*
- *L'achat du bâtiment de l'Arsenal*
- *La concrétisation du label de Belfaux cité de l'énergie*
- *Le développement judicieux et harmonieux du secteur de la Boxal*

*On le voit, les projets de manquent pas, on pourrait en citer d'autres encore..... Dès lors les conseillers en sont bien conscients, le travail non plus.*

*Pour terminer, je tiens à dire que je souhaite très fort que cette législature se vive dans un esprit de parfaite collaboration, de complémentarité, de partage de compétences, de débats constructifs. Tous ensemble, à l'œuvre pour le bien de nos citoyens, pour le juste développement de notre commune, sous le signe du respect et du travail bien accompli.*

*Et comme le titre si bien La Liberté du jour : et maintenant, au boulot ! »*

Ensuite, chaque conseillère et conseiller communal présente son dicastère et, pour ceux qui sont déjà en place, les principaux défis de la présente législature.

## **6. Commission financière pour la législature 2016/2021**

M. le Président rappelle les attributions de la commission financière prévues à l'art. 97 LCo. Il relève que la commission financière s'organise librement en respectant les règles de la loi sur les communes et du règlement interne du Conseil général. Il s'agit dès lors d'une commission du Conseil général. Le Conseil général peut fixer le nombre de membres. La convention de fusion avec Autafond prévoit qu'il y ait au moins 7 membres dont 1 d'Autafond.

## **Fixation du nombre de membres pour la législature 2016/2021**

M. le Président ouvre la discussion concernant le nombre de membres de la commission financière, tout en signalant que le bureau provisoire propose 7 membres pour la législature 2016/2021.

### **Election des membres**

M. le Président rappelle les dispositions du règlement du Conseil général :

- aucun groupe ne peut prétendre à une représentation majoritaire dans les commissions
- la représentation des groupes doit être équitable, cas échéant en tenant compte de la composition de l'ensemble des commissions communales.
- Les membres d'une commission sont élus sur proposition des partis et groupes représentés au Conseil général
- pour la commission financière, chaque groupe a droit à au moins un membre, s'il le revendique.

M. le Président ouvre la discussion générale pour la fixation du nombre de membres pour la période administrative 2016/2021.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition du bureau provisoire de fixer à 7 le nombre de membres de la commission financière pour la législature 2016/2021.

Au vote à main levée, la proposition de fixer à 7 le nombre de membres de la commission financière pour la législature 2016/2021 est acceptée à l'unanimité.

## **Elections des membres de la commission financière pour la législature 2016/2021**

Le Président invite les représentants des groupes à présenter des candidats pour l'élection de la commission financière.

M. Frédéric Brülhart informe que le groupe PDC – Futuro cède une année de présidence à l'Entente villageoise durant la période administrative 2016/2021. M. le Président et les membres du Conseil général prennent acte de cette déclaration, cette discussion interviendra durant le cours de la législature 2016/2021.

Au nom du groupe PDC – Futuro, Mme Marianne Aebischer propose les candidatures de M. Roger Descloux, retraité, président de la commission financière durant trois législatures et de M. Emmanuel Ducotterd, comptable diplômé à la retraite, ainsi que de M. David Erard, directeur financier chez JPF.

Au nom du groupe PS-PCS-Ouverture, Mme Véronique Rebetez relève qu'étant donné que le groupe PDC – Futuro laisse un tour de présidence à l'Entente villageoise, le groupe PS-PCS-Ouverture présente uniquement deux candidatures à la commission financière. Il s'agit de Mme Solange Berset, députée, ancienne Syndique et de M. Jean-Pierre Frésard, psychologue.

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, M. Didier Pauchard propose la candidature de M. Dominique Stohr, membre de la commission financière depuis 2011.

Au nom de l'Entente villageoise d'Autafond, M. Eric Mauron propose la candidature de Mme Anne de Steiger.

Etant donné qu'il y a sept candidats qui acceptent cette charge pour sept sièges et en application de l'art. 15 <sup>1bis</sup> du règlement du Conseil général et pour autant que le scrutin de liste ne soit pas demandé par 1/5 des membres présents, cette élection sera tacite.

M. le Président ouvre la discussion.

Etant donné que le scrutin de liste n'est pas demandé, M. Roger Descloux, M. Emmanuel Ducotterd, M. David Erard, Mme Solange Berset, M. Jean-Pierre Frésard, M. Dominique Stohr, Mme Anne de Steiger sont élus à la commission financière pour la législature 2016/2021.

## **7. Commission d'aménagement**

### **Election de la majorité des membres pour la législature 2016/2021**

M. le Président informe les membres du Conseil général que cette commission est particulière, pas dans son but général qui est de conseiller et d'appuyer le Conseil communal, mais dans la nomination de ses membres. Selon le Règlement du Conseil général, la commission est chargée de formuler des propositions pour l'élaboration du plan d'aménagement et de l'application de celui-ci.

La spécialité de la commission d'aménagement réside dans la nomination de ses membres dont la loi prévoit que la majorité doit être nommée par le Conseil général. En plus, le Règlement du Conseil général prévoit que les membres nommés par le Conseil général doivent faire partie du Conseil général.

Le nombre de membres est fixé par le Conseil communal. Cependant, celui-ci n'entrant en fonction que le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il n'a par conséquent pas pu se déterminer formellement sur le nombre de membres. La convention de fusion prévoit 7 membres dont un membre d'Autafond.

Le bureau provisoire a misé sur 9 membres. C'est le chiffre actuel de la commission et vraisemblablement celui qui sera reconduit. Avec 9 membres au total, le Conseil général doit élire au moins 5 délégués, les 4 autres étant nommés par le Conseil communal. Si, contre toute attente, le Conseil communal devait arrêter un autre nombre que 9, il faudra éventuellement réétudier la situation. Si le Conseil communal décide 7 ou 8 membres au total, il n'aura plus que 2, respectivement 3 membres à nommer. Si par contre il arrête 10 ou 11 membres, il faudra que le Conseil général élise encore un délégué lors d'une séance ultérieure.

M. le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne la parole aux groupes pour leur proposition de membres.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Jean-Paul Bossy propose les candidatures de M. Michel Salin, retraité, ancien secrétaire communal, et de M. Giovanni Vona, indépendant, conseiller général depuis deux législatures.

Au nom du groupe PS-PCS-Ouverture, Mme Véronique Rebetez informe que son groupe accepte de passer à 9 membres et demande d'être particulièrement attentifs au principe d'équité pour les prochaines élections des commissions. Mme Véronique Rebetez propose les candidatures de Mme Andréa Felder, géographe, diplômée post-grade en aménagement du territoire, membre du Conseil général depuis 2011, et de M. Georges Baechler, agriculteur, membre du Conseil général depuis 2001.

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, M. Didier Pauchard propose la candidature de M. Jean-Paul Meyer.

Au nom de l'Entente villageoise d'Autafond, M. Eric Mauron propose la candidature M. Gilbert Bapst, ancien conseiller communal d'Autafond.

Etant donné qu'il y a 6 candidatures pour cette commission, M. le Président informe les membres du Conseil général que cette élection se déroulera au bulletin secret.

Mme Véronique Rebetez demande une suspension de la séance.

M. le Président autorise une suspension de séance de cinq minutes.

Suite à ces délibérations, M. le Président donne la parole à M. Bapst qui précise que les Conseillers généraux d'Autafond ont décidé de maintenir leur candidature.

M. le Président rappelle l'article concernant la commission d'aménagement qui figure dans la convention de fusion : la commission d'aménagement est formée d'au moins 7 membres, dont un d'Autafond. Le représentant d'Autafond à la commission d'aménagement est désigné par le Conseil général de la nouvelle commune ou par le Conseil communal.

M. le Président demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du vote au scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	33
Bulletins rentrés	33
Bulletins valables	33
Majorité absolue	17

Obtiennent la majorité absolue et sont élus membres de la commission d'aménagement pour la législature 2016/2021 :

M. Jean-Paul Meyer	25 voix
M. Michel Sallin	24 voix
Mme Andréa Felder	24 voix
M. Giovanni Vona	23 voix
M. Georges Baechler	23 voix

M. Gilbert Bapst obtient 18 voix.

Pour rappel, l'art. 14, al. 3 du Conseil général : La représentativité des groupes doit être équitable, cas échéant en tenant compte de la composition de l'ensemble des commissions communales.

**Les trois points suivants de l'ordre du jour ont été reportés.**

## 10. Divers

M. le Président rappelle aux Conseillers généraux d'envoyer leurs interventions, si possible, directement par email à la secrétaire ([vchristan@belfaux.ch](mailto:vchristan@belfaux.ch)).

Les membres des commissions actuellement en fonction restent en place jusqu'à la reconstitution des nouvelles commissions.

Les organes du Conseil général étant élus, le bureau, en accord avec le Conseil communal, va fixer la date de la prochaine séance du Conseil général. Cette séance devrait intervenir rapidement pour se prononcer sur le budget.

Mme Rose-Marie Probst informe les membres du Conseil général qu'une réception sera organisée en l'honneur de Mme Lauriane Sallin, élue Miss suisse, dans le courant du mois de janvier 2016.

M. Bapst, au nom de la population d'Autafond, remercie la commune de Belfaux, ses habitants, son Conseil général et son Conseil communal pour l'accueil qui leur a été réservé. Il relève que les 5 représentants d'Autafond (2 au Conseil communal et 3 au Conseil général) vont tout mettre en œuvre pour répondre à l'attente de leurs concitoyens.

M. le Président clôt la séance en remerciant les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur souhaite de passer d'excellentes fêtes et une bonne année 2016.

Le Président



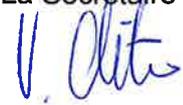
Jean-Paul Meyer

Le Doyen d'âge



Roland Schmutz

La Secrétaire



Véronique Christan

Annexe : Discours de M. Le Préfet



*Allocution prononcée par*  
**Monsieur le Préfet Carl-Alex Ridoré**  
*à l'occasion de l'assermentation*  
*du Conseil général de la nouvelle commune fusionn*  
*de Belfaux*  
*le 1<sup>er</sup> décembre 2015, à Belfaux*

Monsieur le Doyen,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,  
Mesdames, Messieurs,

Ce mardi 1<sup>er</sup> décembre restera certainement gravé dans vos mémoires comme un grand jour. C'est en effet celui de votre investiture. Vous serez légitimés dans quelques minutes, lors de la prestation de serment qui vous donne réellement accès à vos pouvoirs de conseillers généraux et aux devoirs qui les accompagnent.

Parmi vous, certains vivent pour la première fois une assermentation, mais même pour les plus expérimentés, je pense que c'est un moment important.

Il m'échoit de présider cette cérémonie solennelle. C'est un plaisir et un honneur. Je saisis l'occasion pour vous féliciter de votre élection ou de votre réélection et pour vous souhaiter de très belles réussites au sein de ce conseil.

Le président que vous élirez tout à l'heure sera le premier citoyen de la nouvelle commune de Belfaux, qui prendra officiellement vie le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Vous êtes donc vraiment aux premières loges pour dessiner l'avenir de votre commune.

Il y a deux semaines, j'ai assermenté vos conseillers communaux.

J'invite ces derniers à se lever.

Ils ont été élus pour présider, avec vous, aux destinées de cette nouvelle commune et, devant vous, encore une fois, je les félicite pour leur engagement.

Je pense que nous pouvons les applaudir.

Mesdames, Messieurs,  
Les Conseillères et Conseillers généraux,

Le message que j'aimerais vous adresser aujourd'hui, avant de passer à la prestation formelle de serment, qui précédera la reconstitution de votre Conseil Général, est assez similaire à celui que j'ai adressé le 19 novembre dernier aux membres du Conseil communal.

Vous êtes embarqués sur le même bateau et vous avez, les uns et les autres, promis de vous engager pour votre population avec toute votre énergie.

Durant la période des élections, vous avez fait des promesses. Vous devez maintenant les tenir et mériter la confiance qui a été placée en vous.

Il est certain que les citoyens vont être très attentifs aux actions de l'Exécutif. Mais ils ne manqueront pas non plus d'observer votre travail à vous, membres du législatif. Vous savez bien que la population n'accorde plus aucun blanc-seing à ses autorités. Vous devrez donc être très bons pour avoir sa confiance.

Aujourd'hui, toute une frange de la population manifeste sa suspicion vis-à-vis du travail des autorités, soupçonnées de n'agir que pour des intérêts particuliers et de ne plus s'occuper réellement du bien public.

Nous sommes, à tous les échelons du pouvoir, confrontés à cette vision qui doit nous inciter à réaffirmer, le plus souvent possible, les valeurs qui sont au cœur de la démocratie.

Elle ne peut, en effet, se réduire à l'addition ou à la confrontation d'intérêts particuliers. Son bon fonctionnement nécessite, au contraire, la construction constante, active et commune d'une vision globale de la société, que ce soit à l'échelle locale, régionale, cantonale, fédérale ou internationale.

Vous devrez donc, ensemble, déterminer ce qui constitue le bien commun pour votre village, en considérant aussi son insertion dans son district, ses liens avec son canton et, dans certains cas, la place qu'il doit jouer dans le monde. Vous avez donc de très grandes responsabilités.

La démocratie vit en effet grâce à des gens comme vous, prêts à s'investir, à assumer des responsabilités et à donner de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences pour la collectivité.

Il y a quelques années, j'ai été invité avec Pascal Couchepin au Dies Academicus de l'Université de Fribourg et je lui avais emprunté ces mots dans mon allocution : «La démocratie est une utopie qui a réussi. Mais cette utopie exige beaucoup de vertu de la part de ceux qui y participent».

Parmi ces vertus nécessaires, j'aimerais partager celles-ci avec vous:

- bâtissez vos décisions sur votre propre jugement et restez autonomes et indépendants ;
- faites preuve d'un grand esprit d'ouverture ;
- n'ayez pas peur de travailler avec une vision d'avenir : être visionnaire ne veut pas dire manquer de réalisme. A tous les niveaux, les responsables politiques doivent gérer l'acquis mais surtout préparer l'avenir ;
- n'écoutez pas trop ceux qui disent que tout va trop vite parce qu'en fait souvent nous ne faisons que de rattraper des retards.

Pour que votre travail porte ses fruits, vos vertus personnelles ne suffiront pourtant pas. Vous allez devoir vous constituer en un collectif cohérent, le CONSEIL GENERAL, et vous allez devoir trouver la bonne manière de travailler avec l'exécutif.

C'est l'un des enjeux cruciaux pour les communes qui disposent d'un Conseil général.

J'espère que vous trouverez rapidement la bonne carburation, car dans ce monde qui s'est complexifié, les décisions ne sont pas toujours faciles à prendre et les bons projets ne sont pas toujours des évidences. Vous allez devoir faire preuve de créativité et vous devrez avoir une grande qualité d'écoute et de débat.

Votre priorité doit être de répondre aux besoins de la population. Les bisbilles qui ont émaillé certaines des précédentes législatures ne sont pas seulement dommageables pour l'avancement de vos travaux. Elles donnent également une piètre image de l'action des autorités auprès de la population... qui n'en demande pas tant, comme je l'ai signalé.

Votre rôle est à cet égard crucial. Vous pouvez être les facteurs de l'harmonie ou ceux de la bisbille. Vous devrez y penser durant toute la législature.

L'esprit de collaboration doit être, aujourd'hui plus que jamais, au cœur de l'action politique. Les grands dossiers nécessitent la réunion des forces, à l'intérieur des communes d'abord, mais également à l'intérieur du district.

Vous avez fait preuve, en fusionnant, de votre capacité de vous projeter dans l'avenir. C'est aussi ce qui rend cette assermentation si particulière. Elle réunit, pour la première fois, des élus d'Autafond et de Belfaux.

J'aimerais féliciter toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de ce dossier de fusion de longue haleine, pour ne pas dire de très longue haleine. Les conseillers communaux sortants ont fait un admirable travail pour parvenir à ce résultat. Qu'ils en soient ici encore une fois chaleureusement remerciés.

C'est désormais sur vous que je compterai pour traiter des grands dossiers qui concernent le district que je représente. Je pense aux associations de communes, à l'Agglomération et aux éventuelles nouvelles fusions.

A travers l'histoire, les individus et les communautés n'ont jamais cessé de se regrouper, en créant d'abord de petites communautés villageoises pour survivre, puis pour prospérer. Aujourd'hui que survie et prospérité ont été assurées, ces communautés se lient pour rationaliser l'organisation de leurs territoires en améliorant le fonctionnement de leurs administrations. Les fusions amènent plus de cohésion dans une région, c'est une évidence.

Durant la dernière législature, 9 exécutifs communaux, dont les vôtres, soit un quart des Conseils communaux du district, ont conduit et mené à terme un projet de fusion.

Depuis 2004 et la création de la commune de La Sonnaz, le district comptait en effet 36 communes. Au 1er janvier 2017, il n'en comptera plus que 30, grâce aux fusions acceptées le 30 novembre 2014 par les citoyens de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz, puis le 8 mars 2015 par ceux d'Autafond et Belfaux, et enfin le 20 septembre 2015 par Corminboeuf et Chésopelloz.

L'effort doit se poursuivre et ce que les «plus petites communes» du district ont été capables de faire devra inspirer les grandes. Le Grand Fribourg doit arrêter de tergiverser.

Cette grande fusion, que j'appelle de mes vœux, pourrait aussi avoir des conséquences sur Belfaux qui n'en a peut-être pas encore tout à fait fini avec ces questions.

La prochaine législature sera, j'en suis convaincu, la législature de la fusion du Grand Fribourg.

La Commune de Belfaux sera-t-elle partie prenante de cette nouvelle commune ? Restera-t-elle isolée ? Ou deviendra-t-elle le centre d'une grande commune de Sarine Nord ?

Telles sont les questions sur lesquelles vous pourriez avoir à débattre prochainement.

## Conclusions

Quelle que soit votre réponse à ses questions, je vous incite, en résumé et pour conclure, à COLLABORER de la meilleure des manières avec tous vos partenaires durant cette législature.

Cette collaboration débute aujourd'hui même, à l'occasion de la séance de constitution du Conseil général, qui se déroulera dans la seconde partie de cette soirée sous la conduite de votre doyen d'âge.

Je remercie celles et ceux qui ont déjà travaillé dans ce Conseil général pour leur dévouement à la collectivité. Et que ceux qui sont là pour la première fois sachent que, s'ils détiennent une parcelle de l'autorité, il ne s'agit pas que d'un honneur mais aussi et surtout d'une charge et d'une responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.

\* \* \*

Je vais maintenant procéder à la prestation de serment des Conseillères et Conseillers généraux.

Je prie les Conseillères et Conseillers généraux, ainsi que l'assistance, de se lever.

M. le Conseiller juridique va maintenant donner lecture de la formule du serment et de la promesse solennelle.

Puis je procéderai à l'appel nominal des membres du Conseil général.

A l'appel de son nom, je prie chaque membre du Conseil communal de lever la main droite et de dire « Je le jure » ou « Je le promets ».

.....

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Vous vous êtes mis au service de la population et j'espère que vous allez pouvoir contribuer à combler les attentes des citoyens.

En prêtant serment vous vous êtes engagés à respecter les lois et les droits des citoyens. Il s'agit là d'un acte important et d'un engagement qui vous lie pendant toute la législature.

Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer à leur service.

La Préfecture restera toujours à votre disposition pour vous aider dans cette tâche.

J'invite les membres du Conseil communal et de l'assistance à marquer leur gratitude et leurs félicitations par une salve d'applaudissements.

\* \* \*

La cérémonie d'assermentation est ainsi terminée.

Je me réjouis de rester avec vous pour la reconstitution de votre Conseil général, sous la présidence de votre doyen d'âge, que j'invite à me rejoindre et à qui j'ai le plaisir de céder immédiatement le siège et la parole.

Merci de votre attention

Carl-Alex Ridoré